

RÈGLEMENT DU CONCOURS



« GAGNEZ UN VOYAGE POUR VISITER L'EUROPE GRÂCE À AIR FRANCE! »

1. CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **GAGNEZ UN VOYAGE POUR VISITER L'EUROPE GRÂCE À AIR FRANCE!** » débute le lundi 4 juillet 2022 et se termine le lundi 11 juillet 2022, pour une durée de 8 jours consécutifs.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND 91,9 ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de Abat Extermination (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour courir la chance de gagner, les auditeurs pourront s'inscrire sur la page concours (quebec.wknd.fm/concours) en remplissant dûment le formulaire d'inscription et en inscrivant le mot clé du jour. Le mot clé du jour correspondra à un numéro de porte d'embarquement et il sera mis en évidence par le biais d'indices sonores diffusés à 6 reprises chaque jour, du lundi 4 juillet au jeudi 7 juillet 2022.

Les participants doivent respecter les règlements de participation, incluant les règles suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler les participations de ces personnes :

- Une personne ne peut produire plus d'un (1) bulletin de participation par jour pour la durée du concours;
- Une personne ne peut inscrire plus d'une adresse courriel, et ce, même si cette personne possède plusieurs adresses courriel différentes;
- L'utilisation d'inscriptions robotisées ou automatisées est strictement interdite. Les participants ayant transgressé les règlements verront leur(s) bulletin(s) de participation rejeté(s) et annulé(s) et seront automatiquement disqualifiés du concours.

La station WKND 91,9 sélectionnera au hasard, parmi les bulletins de participation reçus, un(e) finaliste le lundi 4 juillet dans l'émission « La Terrasse WKND », deux finalistes par jour du mardi 5 juillet au jeudi 7 juillet dans les émissions « Aloha WKND » et « La Terrasse WKND » (un par émission) et un(e) dans l'émission « Aloha WKND » du vendredi 8 juillet pour un total de huit (8) finalistes.

Aucun achat requis.

4. **COMMENT DEVENIR GAGNANT DU CONCOURS « GAGNEZ UN VOYAGE GRÂCE À AIR FRANCE! »**

La station WKND 91,9 fera un maximum de 8 finalistes officiels répartis de cette façon :

- 4 finalistes officiels dans l'émission « Aloha WKND » du mardi 5 juillet au vendredi 8 juillet 2022 entre 6h et 9h30 ;
- 4 finalistes officiels dans l'émission « La Terrasse WKND » du lundi 4 juillet au jeudi 7 juillet 2022 entre 15h00 et 18h00.

Les finalistes officiels seront pigés au hasard parmi les participants ayant correctement identifié le mot-clé du jour (le numéro de la porte d'embarquement du jour) et étant dûment inscrits sur le quebec.wknd.fm/concours. Le mot-clé du jour, soit le numéro de porte d'embarquement, sera mis en évidence par le biais d'indices sonores diffusés à 6 reprises, soit du 4 juillet dès 6h00 jusqu'au 7 juillet 20h00. Ces indices sonores seront le bruit d'un signal d'embarquement qu'il est possible d'entendre dans les aéroports. Les participants doivent réussir à entendre le signal sonore, écouter le mot-clé du jour et l'inscrire sur le quebec.wknd.fm/concours.

Lorsqu'un participant devient un finaliste officiel, il remporte automatiquement une valise de cabine. Les huit (8) sacs de voyage seront numérotés de 1 à 8 et le finaliste se verra attribuer au hasard l'un (1) de ces sacs de voyage numérotés, sans savoir ce qu'il y a à l'intérieur. Le **Premier Prix** sera caché dans l'un de ces huit (8) sacs de voyage numérotés.

La finale du concours se déroulera le lundi 11 juillet 2022 entre 15h et 18h, dans l'émission « La Terrasse WKND ». Les animateurs ouvriront tour à tour les huit (8) sacs de voyage numérotés en ondes et par le fait même, annonceront le gagnant de la paire de billets (2 billets) aller-retour au départ de Québec, pour s'envoler vers une des nombreuses destinations Air France en Europe, d'une valeur de 2 400 \$.

L'équipe des promotions de WKND 91,9 contactera les gagnants dans les 5 jours ouvrables suivants leur nomination en ondes afin de leur indiquer comment leur prix sera remis. Les gagnants pourront venir récupérer leur prix à la Station WKND 91,9 située au 815 boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Québec, G2J 0C1, sur rendez-vous.

Les Gagnants des Prix Secondaires et le Gagnant du Premier Prix sont désignés collectivement le « **Gagnant** ».

5. **LES PRIX**

Une (1) paire de billets (2 billets) aller-retour au départ de Québec, pour s'envoler vers une des nombreuses destinations Air France en Europe, d'une valeur de deux mille dollars quatre cent (2 400\$) et un (1) sac de voyage d'une valeur de deux cent quarante dollars (240\$) (le « **Premier Prix** »).

La valeur totale du **Premier Prix** est de deux mille six cent quarante dollars (2 640\$)

Le **Premier Prix** doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation, et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. La date maximale pour récupérer son prix est le lundi 29 août 2022.

Sept (7) sac de voyage d'une valeur de deux cent quarante dollars (240\$) chacune (les « **Prix Secondaires** »).

Les Prix Secondaires et le Premier Prix sont désignés collectivement le « **Prix** ».

La valeur totale du **Premier Prix** et des **Prix Secondaires** est de quatre mille trois cent vingt dollars (4 320\$).

WKND 91,9 se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.

6. **LES RESTRICTIONS**

- Il n'est pas possible pour un participant de modifier sa réponse (le mot-clé du jour) une fois ce dernier inscrit au quebec.wknd.fm/concours;
- Le Prix est exclusivement applicable sur les vols d'Air France à destination de l'Europe en partance de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec;
- Le Gagnant du Premier Prix s'engage à accepter la valeur du prix offert telle quelle, auquel cas il lui sera retiré. Le gagnant devra respecter toutes les lois applicables au prix. Si la valeur du prix offert n'atteint pas le maximum prévu, soit 2 000 \$, le gagnant ne peut réclamer un prix supplémentaire ou la balance en valeur monétaire. La valeur maximale de 2 000 \$ ne représente pas la valeur totale du prix offert au gagnant, mais seulement le montant maximal qui pourrait être attribué, à des fins de déclaration à la RACJ;
- Le Prix, et tout élément le composant, n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable. Le Prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part de WKND 91,9 ou Air France.
- Si le Premier Prix (ou tout élément le composant) n'est pas utilisé pendant sa période de validité, il ne peut être reporté à plus tard.
- En tout temps et pour quelque raison que ce soit, WKND 91.9 et Air France se réservent le droit, à leur seule discrétion, de modifier le prix, ou toute portion de celui-ci, pour un autre prix d'une valeur égale ou plus importante, et ce, pour toutes raisons.
- Certaines autres conditions peuvent s'appliquer.

7. **DATE LIMITE POUR RÉCLAMER LE PRIX**

Le Gagnant devra réclamer son prix à la station de radio WKND 91,9, située au 815 boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Québec, G2J 0C1. Le Gagnant devra signer un formulaire d'exonération de responsabilité lorsqu'il se présentera à la station de radio pour réclamer son prix.

Si un Gagnant ne réclame pas son prix ou n'informe pas la station de radio WKND 91,9 de son incapacité à réclamer son prix avant la date limite, sa participation sera annulée. La date maximale pour récupérer le prix est le lundi 29 août 2022.

8. **RESTRICTIONS RELATIVES AU NOMBRE DE PARTICIPATIONS PERMISES**

Limite d'une participation par personne par jour. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Pour être valides, les inscriptions doivent être reçues avant le jeudi 7 juillet 2022, 20h, heure de l'Est.

Les participations sont sujettes à vérification, et elles seront déclarées nulles si elles sont altérées ou modifiées de quelque façon que ce soit.

9. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

Ni la station de radio WKND 91,9, ni Leclerc Communication ne font de déclarations ou n'offrent quelque garantie que ce soit, explicite ou implicite, en ce qui a trait à la qualité ou à la valeur des prix. Les Gagnants des prix savent et reconnaissent qu'ils ne peuvent tenter d'obtenir un remboursement ou une juste réparation de la station de radio WKND 91,9, de Leclerc Communication ainsi qu'intenter tout recours juridique contre ces dernières, dans l'éventualité où le Prix ne répond pas aux attentes ou n'est pas à l'entière satisfaction du gagnant.

10. DÉCLARATION ET RENONCIATION DU GAGNANT DU PRIX

Avant de recevoir le Prix, chaque Gagnant doit :

- Répondre correctement, sans aide et dans une période de temps limitée, à une question d'arithmétique;
- Présenter une pièce d'identité officielle valide avec photo;
- Signer un formulaire standard qui confirme qu'en participant au concours:
 - Il a lu, compris et accepté les règlements du concours;
 - Il sait qu'en acceptant le prix, il s'expose à des risques ou à des dangers d'origine naturelle et humaine, qui peuvent survenir à la suite d'erreurs humaines ou de négligence prévisibles ou imprévisibles, et que, par conséquent, il peut être exposé à des événements ayant des conséquences telles que: dommages matériels, blessures graves, maladies ou même décès;
 - Que, néanmoins, il accepte de plein gré d'assumer tout risque de blessure, de maladie ou de décès lié à sa participation au concours et à l'utilisation du grand prix;
 - Qu'il dégage la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, les sociétés affiliées, les commanditaires, ainsi que tous leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents, tout comme leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives (collectivement, les «renonciataires») de toute forme de responsabilité liée à la participation au concours et à l'acceptation du grand prix, ce qui comprend, sans s'y limiter, toute responsabilité financière, légale ou morale ou toute perte ou blessure, y compris le décès, des dommages ou la perte de propriété causés par ou découlant de la participation au concours ou de l'acceptation du premier prix, que ces pertes ou dommages aient été subis par le gagnant du premier prix, par ses héritiers, administrateurs, représentants ou exécuteurs, même si de telles pertes ou blessures ont pu être causées, en tout ou en partie, par tout acte, toute omission, toute négligence ou négligence grave de la part de l'un ou de l'ensemble des renonciataires.

11. REPLACEMENT DU PRIX OU MODIFICATION AU CONCOURS

La station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, les commanditaires et leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives se réservent le droit de remplacer le grand prix ou tout élément de celui-ci par un prix d'une valeur équivalente. Ils se réservent également le droit de modifier les règlements du concours, de le suspendre ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable.

12. PROPRIÉTÉ DES PARTICIPATIONS

Toutes les participations au concours deviennent la propriété de la station de radio WKND 91,9, de Leclerc Communication, des commanditaires ainsi que de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives. Les renonciataires n'assument aucune responsabilité en cas de participations perdues, volées, détruites ou illisibles, en raison de toute défaillance technique attribuable au réseau téléphonique, aux systèmes informatiques en ligne,

aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, aux logiciels, à une mauvaise réception, à des problèmes techniques ou à toute défaillance du courrier électronique ainsi que pour toute autre raison, peu importe la cause.

13. CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE

En participant au concours, chaque participant inscrit, y compris les gagnants du Premier prix et des Prix Secondaires, consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence, de sa photographie, de sa voix, de son image ainsi que de tout aspect de sa personne à des fins publicitaires et de programmation, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, les commanditaires, les promoteurs ainsi que leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, et cela, sans aucune forme de paiement ou d'indemnisation. De plus, les gagnants du Premier prix et des Prix Secondaires, consentent à ce que sa réaction verbale puisse être utilisée en ondes à des fins promotionnelles. **Les participants savent et reconnaissent qu'en participant au concours, ils permettent à la station de radio WKND 91,9 de communiquer avec eux en ondes, sans les aviser au préalable.**

14. CONSENTEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant au concours et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les «renseignements sur l'inscrit»), chaque participant au concours donne la permission à la station de radio WKND 91,9, à Leclerc Communication, et aux commanditaires de collecter et d'utiliser les renseignements sur l'inscrit aux seules fins d'administration du concours et de sélection des gagnants du Premier prix et des Prix Secondaires. Aucune communication ne sera établie entre la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, et les inscrits en dehors du concours. Dans le cas des gagnants du Premier prix et des Prix Secondaires, nous communiquerons avec ceux-ci seulement à la suite de leur participation au concours et de leur sélection en tant que gagnants.

15. RESPECT DES MODALITÉS ET DU FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Tous les participants au concours acceptent de respecter les modalités de participation et le fonctionnement du concours tels que décrits dans les présents règlements. La station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, ou les commanditaires peuvent disqualifier tout participant au concours actuel ou interdire la participation à des concours futurs à toute personne qui, selon la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, ou les commanditaires, altère le processus de participation ou le fonctionnement du concours, agit de manière perturbatrice ou antisportive, ou agit dans l'intention d'importuner, de malmener, de menacer ou de harceler toute personne associée à la station de radio WKND 91,9, à Leclerc Communication, ou les commanditaires. Toute tentative délibérée de causer des dommages ou de nuire au fonctionnement légitime d'un concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Dans l'éventualité où un participant au concours ou toute autre personne se livrerait à une telle tentative, la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, et les commanditaires pourraient réclamer de cette personne des dommages-intérêts ou une autre forme de compensation, et cela, jusqu'aux limites permises par la loi.

16. OÙ TROUVER LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Les règlements du concours sont disponibles en ligne, sur le site de la station de radio WKND 91,9 : quebec.wknd.fm, section concours.

17. CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Tous les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à modification à la seule discrétion de la station de radio WKND 91,9, de Leclerc Communication, et des commanditaires.

18. CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR

Le concours est nul dans toute juridiction où il est interdit par la loi, et il est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux en vigueur au Canada.

19. RACJ

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.